

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES FINANCES DE L'ÉTAT

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE,
PREFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et, notamment, la loi n° 70-1219 du 23 Décembre 1970 ;

VU le décret du 18 Mars 1924, pris pour l'application de la loi du 31 Décembre 1913 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971, pris pour l'application de la loi du 23 Décembre 1970 ;

SUR avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers du Calvados, en date du 15 Mars 1988 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés :

ORBEC - Chapelle de l'Hopital

- Tableau : Abbé Paul Lecesne au pied de Notre Dame de Miséricorde, huile sur toile, et son cadre, bois doré - Vers 1660
- Gloire, bois doré - XVIII^e siècle
- Tabernacle provenant de l'ancien maître-autel, bois (Musée d'ORBEC) et 2 reliquaires, même facture - milieu XVII^e siècle
- Confessionnal, bois - XIX^e siècle
- Ensemble de statues :
 - . Christ, bois - XVII^e siècle
 - . Saint Louis - XVII^e siècle
 - . Saint Yves - XVII^e siècle
 - . Mendiant de Saint Yves - XVII^e siècle
 - . Saint Rémy - XVIII^e siècle
 - . Sainte Barbe - XVIII^e siècle
 - . Saint Firmin - XIX^e siècle
 - . Saint Jean Eudes - XIX^e siècle
 - . Sainte Thérèse - XIX^e siècle

.../

MJ/CS/736

- Vitraux, Duhamel-Marette - XIX^e siècle
 - . Jésus et les docteurs
 - . Marie Madeleine
 - . Le Christ au jardin des Oliviers
- Eglise Notre Dame
- Peinture murale, 4 personnages tanneurs ou foulonniers - XV^e - XVI^e siècles
- Vitraux - fin XIX^e siècle
 - . La Miséricorde et la vérité
 - . Assomption
 - . Saint dans une scène de bataille
 - . Saint Cyril
 - . Saint Louis
 - . Saint Christophe
 - . Sainte
 - . Saint
 - . Saint Patrice, Saint Narcisse, Saint Etienne

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et le Maire d'ORBEC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CAEN, le - 3 JUIN 1988

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Michel PAGES



L'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau


Diana VOISINE